



Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON) et Karine LORENZO (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON).

Diogène BATALLA, Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal cités ci-dessus. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Election d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Etienne DUVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 24 février 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver les points suivants du conseil municipal du 24 février 2025 comme suit :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 24 février 2025 ;
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2025 ;
- ENFANCE : convention avec la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale du Rhône pour l'organisation d'activités artistiques et culturelles dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires impliquant des intervenants extérieurs rémunérés ;
- ENVIRONNEMENT : avis du conseil municipal sur le plan de mobilités des territoires lyonnais élaboré par SYTRAL MOBILITES.

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour du conseil municipal du 24 février 2025.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 3 février 2025

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2025.

2025-06 Délibération relative à la signature d'une convention avec la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale du Rhône pour l'organisation d'activités artistiques et culturelles dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires impliquant des intervenants extérieurs rémunérés

Rapporteur : Isabelle BONNET

L'école du Chêne est engagée dans une démarche de développement durable, les ressources limitées, la protection de l'environnement et différents écosystèmes.

Les enseignants souhaitent aborder cette thématique sous un angle artistique.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a souhaité accompagner ce projet par la mise à disposition d'une intervenante en musique sur 12 séances réparties entre mars et juin 2025, pour l'ensemble des 9 classes de l'école du Chêne.

Le coût de ce projet est de 1 800 € TTC.

La thématique retenue est « l'art à travers l'eau ».

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de signer une convention entre l'Académie des services de l'Education nationale du Rhône, l'école du Chêne et la commune.

Chani PETIT estime que les projets pourraient être différents.

Diogène BATALLA précise que cet intervenant avait été imaginé en septembre pour accompagner un spectacle de fin d'année. Il semblerait que, depuis, il n'y ait plus de spectacle de prévu.

Isabelle BONNET ajoute que, par respect pour l'intervenant, ce projet est maintenu.

VU le projet de convention ;

VU le projet d'école ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'accompagner les élèves pour ce projet « l'art à travers l'eau » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité et un contre (Chani PETIT) :

- **D'APPROUVER** la mise en place de ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget principal de la commune.

2025-07 Délibération relative à l'avis du conseil municipal sur le projet de plan de mobilités des territoires lyonnais élaboré par SYTRAL MOBILITES

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La Loi d'Orientation des Mobilités a ajouté la réalisation d'un Plan de Mobilité dans les territoires comprenant plus de 100 000 habitants. La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle est intégrée dans le périmètre géré par l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais, dénommée SYTRAL MOBILITES, qui a donc élaboré le Plan de Mobilités des Territoires Lyonnais (PDM).

Ce PDM est composé de trois documents : le plan de mobilités, l'annexe accessibilité et l'évaluation environnementale du Plan de Mobilités avec son résumé non technique.

Ce PDM doit prendre en compte les orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise modifiée en 2015, la Stratégie Nationale Bas Carbone révisée en 2019, le

Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (SRADDET) en vigueur depuis 2020, le 3^e Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise approuvé en 2022, des différents Plans Climat Air Énergie Territorial dont celui du SOL, et enfin les différents SCOT dont celui de l'Ouest Lyonnais récemment approuvé.

Ce PDM vise un report modal de l'utilisation de la voiture « solo » de -42 % et a pour ambition de définir les mobilités :

- comme un levier de bien-être et de santé, en réduisant la place de la voiture et en ouvrant de nouvelles opportunités ;
- pour tous et dans tous les territoires ;
- adaptées aux temporalités des modes de vie, efficace à tout moment de la journée et en semaine ;
- décarbonées, en divisant de moitié les usages de la voiture « solo ».

Le PDM prévoit 4 leviers, à savoir :

- levier 1 : réduire les distances parcourues en lien avec l'organisation du territoire ;
- levier 2 : poursuivre le développement des offres et des services de mobilité ;
- levier 3 : redéfinir les usages nécessaires de la voiture, notamment en agissant sur l'espace public ;
- levier 4 : accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité.

SYTRAL Mobilité a réalisé le Plan de Mobilités des Territoires Lyonnais en réalisant des ateliers avec les élus représentants les EPCI, les chargés de mission mobilités des EPCI, les collectivités partenaires (syndicats, Région, Département...). La phase de consultation a permis de solliciter l'avis des habitants et associations locales.

Ce Plan de Mobilité planifie la politique de mobilité jusqu'en 2040, avec des échéances intermédiaires en 2030 et 2035 afin d'adapter la mise en œuvre des projets selon les temps nécessaires à leur réalisation.

Pour l'Ouest Lyonnais, 74 % des déplacements de proximité font moins de 10 km. La voiture reste utilisée pour 2 / 3 de ces déplacements. Le PDM souhaite offrir des alternatives à l'usage de la voiture « solo » en s'appuyant sur le tram train de l'Ouest Lyonnais, en développant les offres de covoiturage, en sécurisant les modes actifs, en étendant le réseau de transports collectifs au-delà de la Métropole de Lyon et en améliorant l'articulation des réseaux avec des pôles de rabattement.

Le PDM rappelle l'application des règles de stationnement des logements situés à moins de cinq cents mètres d'une gare, soit pas plus d'un stationnement par logement.

Enfin, le PDM mentionne la Zone à Faible Émission de la Métropole Lyonnaise et confie à la Métropole de Lyon l'accompagnement des usagers pour le remplacement de leurs véhicules anciens.

Les projets ferroviaires seront financés par l'État, SNCF Réseaux et la Région pour un coût estimé de 6 à 9 milliards d'euros.

Les projets structurants de transport collectif seront portés par SYTRAL Mobilités pour un coût estimé de 5,2 à 5,8 milliards d'euros. Il est prévu de recourir à l'emprunt.

La mise en œuvre de ce PDM nécessitera une forte coordination des acteurs et des compétences partagées entre les collectivités.

Les membres du conseil municipal saluent les objectifs ambitieux affichés de ce PDM. Ils estiment le projet intéressant. Le montant des investissements semble très important, mais sera-t-il suffisant compte tenu de l'ambition annoncée ?

En effet, ce PDM semble ne pas avoir pris en compte les spécificités d'un territoire semi-rural, dont 80 % des actifs travaillent sur la Métropole lyonnaise. Les mesures prises ne sont pas suffisantes pour limiter l'usage de la voiture solo et ainsi atteindre les objectifs ambitieux de ce plan.

Les ruptures de charge des transports sont insuffisamment prises en compte : dépôt d'un enfant chez une assistante maternelle ou à l'école, courses alimentaires, etc.

L'enquête réalisée par un panel de 29 citoyens semble très insuffisante. Il paraît indispensable de mener une enquête locale approfondie des modes de circulation.

Par ailleurs, ce PDM semble avoir occulté qu'aujourd'hui, un foyer habitant dans un territoire semi-rural possède en moyenne 2 voitures. Limiter le stationnement à 0.5 voire 1 place par logement semble déconnecté des réalités du quotidien pour un territoire non urbain.

Les cartes présentées dans ce PDM montrent des schémas de mobilités en étoile, dont le cœur est la métropole lyonnaise. Les interconnexions entre les territoires restent largement insuffisantes.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a la chance d'avoir une gare desservie par le tram-train de l'Ouest lyonnais. A ce jour, le parking de 160 places est saturé car des usagers des communes alentours (L'Arbresle, Lozanne, Lentilly, vallée de l'Azergues, ...) stationnent à cet endroit.

Agrandir ce parking impacterait le Plan Local d'Urbanisme de la commune en diminuant ses droits à construire. De plus, cela risque de dégrader la qualité de vie des riverains, qui seraient impactés par une augmentation du trafic routier.

La gare, ainsi que ses abords, n'est pas suffisamment aménagée, tant en matière d'accessibilité que de sécurité. Des trottoirs devraient être créés, avec un impact financier pour la commune qui devrait assurer seule ces équipements de voirie supplémentaire. Sauf si des partenaires (Sytral Mobilités, SNCF réseau, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, etc.) prévoient un accompagnement financier.

A ce jour, les trains reliant Saint-Paul à Sain Bel circulent sur une seule voie et se croisent uniquement dans les gares. Il semble donc difficile d'augmenter le cadencement de cette ligne tant qu'une seule voie existera.

De plus, il existe une seule aire de covoiturage sur la commune. Certains habitants se donnent rendez-vous à la gare pour covoiturer et prendre l'autoroute à l'entrée située au lieu-dit « en France ». Il serait donc souhaitable d'aménager une aire de covoiturage à chaque entrée d'autoroute.

L'évolution des comportements vers les mobilités douces est un travail de longue haleine. Il serait souhaitable que l'augmentation du cadencement des transports collectifs, le développement des interconnexions avec les territoires, la prise en compte les spécificités des territoires semi-ruraux dont une majorité des actifs travaillent sur la métropole lyonnaise, la promotion des modes alternatifs (vélo, covoiturage, etc.) soient mieux accompagnés.

Dans un deuxième temps, des mesures pourraient être mises en œuvre pour complexifier l'accès aux voitures « solo ».

Ce phasage permettrait de mieux inciter les usagers à modifier leurs modes de déplacements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **par 8 voix CONTRE** : Isabelle BONNET, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU ;
- **par 8 ABSTENTIONS** : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU), Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Karine LORENZO (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Chani PETIT ;
- **par 3 voix POUR** : Véronique BOUCHARD, Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON) et Elvine LEON ;
- **DE NE PAS APPROUVER** le Plan de Mobilités des Territoires Lyonnais élaboré par le SYTRAL
- **D'EMETTRE** un avis DEFAVORABLE à ce Plan de Mobilités des Territoires Lyonnais élaboré par le SYTRAL
- **DE NOTIFIER** la présente décision à SYTRAL Mobilités.

Décisions du Maire

Virements de crédits sur le BP 2024 – 31 décembre 2024

Diogène BATALLA explique avoir signé un arrêté relatif à la fongibilité des crédits sur le BP 2024 en date du 31 décembre 2024 pour les opérations suivantes :

- Fonctionnement : + 1 000 € pour un complément de prise en charge des intérêts (chapitre 66 - charges financières), prélevé sur le chapitre 011 ;
- Investissement : + 16 000 € pour un complément de prise en charge des emprunts (chapitre 16 – emprunts), prélevé sur les crédits restants à l'opération 256 – travaux bâtiments communaux, non intégrés dans les restes à réaliser.

Jugement du Tribunal Administratif de Lyon pour le contentieux avec Mme GUYOT : la commune a perdu et doit verser une indemnité de 1500 €.

Diogène BATALLA rappelle qu'une déclaration préalable pour une division de terrain route de Pont de Dorieux a été déposée en novembre 2021, avec la création d'un deuxième accès.

Pour des raisons de sécurité, la commune avait refusé ce deuxième accès, compte tenu de la vitesse excessive des véhicules circulant sur cette voie. Cependant, des erreurs dans le suivi administratif de cette instruction ont conduit à une autorisation tacite et ont permis au pétitionnaire de débouter la commune.

Informations diverses

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône (DSDEN) a annoncé l'ouverture d'une 4^{ème} classe de maternelle à la rentrée 2025/2026, ce qui implique des impacts financiers sur les aménagements de classe ou l'embauche d'une nouvelle ATSEM à temps complet ou à temps partiel.

Frédérique MOULIGNEAU souligne que cette information est une très bonne nouvelle, et un signe de rajeunissement de la population.

Diogène BATALLA explique avoir acheter une centaine de pièges contre les frelons asiatiques à l'association APIDE pour un montant de 250 €. Il propose d'en acheter une centaine de plus.

Ces pièges seront donnés le 8 mars aux habitants intéressés.

Une démonstration du fonctionnement de ces pièges a eu lieu samedi 22 mars. Le président de l'association a été heurté à vélo en rentrant à son domicile et hélicoporté par les secours. Depuis, il est rentré chez lui et il va mieux.

Dates à retenir

Prochains conseils municipaux à 20h00 : lundi 24 mars, lundi 28 avril, lundi 26 mai, lundi 7 juillet et lundi 25 août.

Précédés d'une commission générale à 19h00.

Le recensement est terminé. Les premières estimations décomptent 2 481 habitants. Les chiffres définitifs seront connus en 2026.

Lundi 31 mars à 20h00 : réunion publique sur le PLU.

Questions diverses

Etienne DUVAL rappelle que lors du vote du règlement du conseil municipal, une discussion avait eu lieu sur le nombre de prises de parole d'un conseiller. A sa demande, cette phrase avait été modifiée.

A la suite de recherches, il a trouvé un jugement du tribunal administratif pour la commune de Saint-Denis (93) qui avait mentionné qu'un conseiller ne pouvait pas intervenir plus de deux fois sur un même sujet. La commune a été condamnée à modifier son règlement intérieur. Cette décision alerte donc sur la nécessité d'ouvrir au maximum les débats au sein du conseil municipal.

Etienne DUVAL explique que certains habitants de la commune ont cru qu'il avait démissionné. En effet,

il n'apparaît pas sur la photo des élus du conseil municipal. De plus, son nom n'est pas mentionné dans la légende de la photo.

Frédérique MOULIGNEAU présente ses excuses et ajoute qu'un rectificatif sera fait dans la prochaine parution municipale.

Etienne DUVAL aurait souhaité que l'ensemble de l'équipe municipale soit présenté lors des vœux du Maire, et pas que les membres du Bureau. Il explique que cela permet aux nouveaux habitants de mieux connaître les élus.

Diogène BATALLA en prend note pour la prochaine fois.

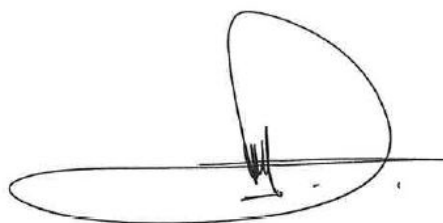
L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
la séance est levée à 21h10

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène BATALLA is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE LAURIAUX-SUR-LOIRE" and "1871" and features a central emblem.

Le secrétaire de séance
Etienne DUVAL

A black ink signature of Etienne DUVAL is written in a stylized, cursive manner.

Comité consultatif bâtiments – Jean-Pierre BLANCHARD

Le budget 2025 est en cours d'élaboration. Des devis sont en cours pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente et mieux affiner les coûts.

L'appartement du 2^e étage du 6 place Benoit Dubost a été récemment libéré. Des travaux de rafraîchissement sont envisagés.

Travaux d'extension de l'école – Aymeric GIRARDON

La réception des travaux est prévue le 11 février, sous réserve que les derniers tests d'infiltrométrie soient bons. Il restera probablement quelques réserves à lever pour quelques entreprises.

La réception des travaux permettra de livrer le local au gestionnaire de la micro-crèche qui pourra commencer ses aménagements. Le bâtiment pourra également être utilisé pour la partie périscolaire.

Les autres projets attendent la validation du budget 2025.

Comité consultatif communication – Léo MOLINIE

Le bulletin municipal a été distribué par Jacques LASCOUTOUNAX. Léo MOLINIE le remercie !

Sur proposition de Rémi BROSSIER, des circuits de randonnées pédestres sont en cours d'intégration sur le site internet.

Le « Fil info » du premier trimestre est en préparation.

Le comité consultatif doit se réunir le lundi 17 février.

Comité consultatif sécurité – Léo MOLINIE

Le déploiement de la phase 1 de la vidéoprotection sera terminé en juin.

Le travail sur la phase 2 sera discuté lors d'un prochain comité consultatif sur la sécurité à venir.

Lors du référendum sur le déploiement de la vidéoprotection à L'Arbresle, les habitants ont voté « oui » à 53%.

Une réunion pour la participation citoyenne est prévue en mars, la date reste à caler avec la Gendarmerie.

Comité consultatif animations – Evelyne GIRARDON

Le repas des aînés est prévu le dimanche 16 février à 12h00.

A ce jour, 377 réponses ont été reçues. Le nombre de convives est d'environ 220 personnes, dont 110 femmes.

Il reste à finaliser la décoration des tables. Les agents techniques et le comité consultatif animations installeront le vendredi.

Comité consultatif sports – Raphaël DELOIN

Un rendez-vous a eu lieu avec Yvan MOLLARD, vice-président aux sports à la CCPA, pour faire le point sur les subventions possibles pour le parcours santé et jeux pour enfants.

PLU / Crématorium – Alain BENISTY

Pour le dossier du crématorium, des essais géotechniques seront réalisés le mercredi 12 février sur le terrain.

La signature avec la commune de L'Arbresle est enfin prévue le jeudi 13 février chez le notaire.

Le bornage du terrain du marbrier est en cours et permettra ensuite de finaliser l'achat chez le notaire.

Le permis de construire sera peut-être déposé en février.

Côté PLU, le zonage s'affine au-delà du projet politique. C'est un sujet complexe qui implique la prise en compte de nombreuses contraintes réglementaires mais également de pression des particuliers.

Pour rappel, avec le PLU en vigueur, il est possible de construire sur 7 hectares. Avec le nouveau PLU, la surface est réduite à près de 3 hectares, dont 1 hectare consacré aux dents creuses actuelles. La marge de manœuvre est donc fortement réduite. L'idée est de densifier en centre bourg ce qui implique de moins densifier dans les autres zones.

Le rythme de travail est soutenu et implique beaucoup de réunions en interne pour parvenir à une approbation du PLU début 2026.

Une réunion publique est prévue le lundi 31 mars à 20h00.

